

## Lettre aux éditeurs d'UGU 2

Luc Renaut

Chers éditeurs

Vendredi 2 Mai 2003,

Certains passages du texte que vous traduisez dans votre nouvelle revue m'ont intéressé. Je termine cette année ma thèse de doctorat à l'EPHE, sous le titre provisoire : *La marque corporelle dans l'Antiquité et le problème de la signation religieuse*. Il s'agit d'un inventaire exhaustif des références anciennes sur le tatouage et autres marques indélébiles (cautérisation essentiellement). Sur la base de ces témoignages, je m'interroge sur l'existence ou non d'une signation religieuse indélébile à l'époque gréco-romaine. Il apparaît que rien de substantiel ne semble provenir du fond culturel propre grec et romain (deux civilisations qui ont cantonné le tatouage à la seule marque dégradante des esclaves, des captifs et plus tard des soldats). Seuls certains chrétiens se sont fait tatouer ou cautériser la croix sur le visage ou le poignet à partir du <sup>v</sup> s. (Syrie, Palestine, Égypte, Éthiopie). Cet usage ne vient pas du christianisme ancien proprement dit, il est la transposition d'une forme de marquage prophylactique / thérapeutique (tatouage ou cautérisation) attesté par certaines sources anciennes et par l'ethnographie et surtout pratiqué par les populations nomades ou semi-nomades de ces régions. De plus il semble que les cultures pratiquant le tatouage et/ou la cautérisation thérapeutique pratiquent également le tatouage ornemental féminin nubile (donné à la puberté, juste avant ou juste après le mariage), et à de rares exceptions le tatouage ornemental masculin.

On constate que les civilisations constituées, munies d'une écriture et d'un système étatique assez perfectionné, ont abandonné le tatouage ornemental que leurs voisins nomades pratiquaient. Les notices d'Hérodote montrent que l'une des caractéristiques du barbare est effectivement son tatouage. Puisque que ces sociétés ont refusé le tatouage ornemental, j'ai supposé qu'elles avaient également abandonné son utilisation thérapeutique : c'est certainement le cas en médecine grecque et romaine, bien que certaines interventions de "petite chirurgie" — comme la cautérisation et la saignée légère (ventouses) — qui ont survécu dans les médecines occidentales étaient également pratiquées par les cultures "à tatouage". L'ethnographie a enregistré de nombreux emplois du tatouage thérapeutique en Afrique du Nord, Égypte, Inde, mais aussi Irak. Les sources médicales mésopotamiennes manquent d'informations relatives à la chirurgie (à l'exception des mentions laconiques du code d'Hammurabi, § 215-223). Les deux mentions de la saignée qui apparaissent dans votre texte sont elles rares ? Elles ont retenu mon attention.

**p. 13, l. 64** : saignée (aux tempes ?) avec corne d'agneau.

La corne pourrait servir de ventouse (procédé attesté dans l'Assam indien, au nord du Bangladesh : J. P. MILLS, *The Rengma Nagas*, Londres, 1937, p. 117 « the usual remedy throughout the tribe is to remove the bad blood by cupping with a serow horn [= corne de bouc]. » — mais je pense qu'il existe d'autres exemples de ce type de ventouse). Je n'explique pas toutefois : « tu piques à plusieurs reprises au moyen d'une corne d'agneau », qui ne semble pas décrire le procédé de la ventouse.

**p. 14, l. 180-186** : saignée aux tempes.

Cette saignée aux tempes me paraît intéressante dans la mesure où elle est faite pour une affection vague mais pourtant très caractéristique de l'ethnomédecine proche-orientale (la céphalée) sur un point anatomique lui aussi privilégié (les tempes). Voici quelques exemples :

Dans les années 1930, Henry Field a rassemblé un grand nombre de cas de tatouages temporaires indiqués contre les maux de tête<sup>1</sup>, qui peuvent à l'occasion être cruciformes<sup>2</sup>, et qui sont analogues à ceux enregistrés en Égypte par D. Fouquet à la fin du <sup>xix</sup> siècle auprès d'Égyptiens des classes populaires<sup>3</sup> : en tête de liste des affections traitées par le tatouage vient la céphalée, à laquelle on tente de remédier au moyen d'incisions sur les tempes (60 cas répertoriés), souvent teintées au noir de fumée. Ces tatouages prennent souvent la forme de trois incisions verticales surmontées de trois points disposés en triangle<sup>4</sup>. Il y a

<sup>1</sup> H. Field, *Body-Marking in Southwestern Asia* (Papers of the Peabody Museum of Archaeology and Ethnology, Harvard University, 45, 1), Cambridge 1958, qui note p.14 : « le tatouage au tempes [...] est ordinairement exécuté comme remède au mal de tête ». Le rapport d'Henry Field se contente souvent de signaler le tatouage temporaire pour les divers groupes étudiés, sans préciser à chaque fois son indication thérapeutique.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 42 : un arabe Marsh tatoué d'une croix sur chaque tempe au niveau des sourcils, et d'une file de points à la base du front (fig. 31, n° 871 = notre pl. VIII, fig. 7). Autres observations faites en 1950 en Iran : un homme Lurs porte une croix sur chaque tempe ; un Kurde est tatoué d'une croix à la tempe gauche pour des maux de tête (*ibid.*, p. 50).

<sup>3</sup> D. Fouquet, « Le tatouage médical en Égypte » *Archives d'Anthropologie criminelle, de Criminologie et de Psychologie normale et pathologique*, 13, 1898, 270-279.

<sup>4</sup> *Ibid.*, fig. 3-12.

aussi des cas historiques de cautérisation des tempes en Libye à l'époque d'Hérodote, chez les "Éthiopiens" de l'arrière-pays égyptien, au Moyen-Âge, etc.

Puisque le tatouage thérapeutique est souvent obtenu par scarification, on est tenté de le rapprocher des saignées légères. La seule différence est l'application d'un colorant après l'incision (au Maroc, cas ethnographiques de petites incisions colorées au henné ≈ tatouages moins durables que ceux teintés avec de la suie). Peut-être pourrez-vous me confirmer que la friction d'un *onguent d'euphorbe* (p. 13, l. 64) après la saignée n'implique aucune coloration ?

Ma seconde bonne surprise aura été de trouver dans votre texte des recettes magico-médicinales dont j'avais des équivalents tardifs, difficiles à référencer. Le texte que je vais vous citer en exemple fait partie d'une enquête sur les origines de la *signation chrétienne*, c'est-à-dire le fait de tracer (ou d'oindre) sur le front ou ailleurs une petite croix avec le doigt, sans laisser de marque visible. L'onction est un geste courant au Proche-Orient, et vos recettes me donnent de nombreux exemples d'onctions très diverses (jusqu'au cataplasme) appliquées sur différentes zones de la tête. Je crois qu'il est possible de mettre ce geste à visée thérapeutique en rapport avec des rituels religieux plus tardifs de *sôtéria*. Voici maintenant le « morceau » :

**PETRONE**, *Le Satiricon*, ch. 131, § 4, éd. et trad. (revue) A. ERNOUT, *CUF*, 1923, p. 157

Le protagoniste principal (et narrateur) du roman, Encolpe, vient chercher remède à son impuissance auprès d'une vieille sorcière : « Elle tira de son sein un cordon tressé de fils multicolores et l'attacha autour de mon cou. Puis elle souleva avec son médius de la poussière mélangée de salive et marqua le front de celui qui manifestait sa résistance ...[lacune]... ».

Je pense bien sûr à votre p. 12, l. 34-36 « Si un homme a la tempe prise, tu prends la saleté (l. 34 *rûšu*) qui se trouve à ta droite quand tu sors, au bas du vantail de la porte principale, tu ficelles de la laine de chevrette vierge avec de laine rouge, tu fixes sur sa tempe et cet homme en réchappera ».

Les traducteurs du *Satiricon* lisent *repugnans* (gén. *repugnantis*) comme se référant à Encolpe dégoûté du procédé et traduisent : « et m'en marqua le front, à moi qui manifestait ma résistance » = trad. Pierre GRIMAL, *Romans grecs et latins*, Pléiade, 1958, p. 123 : « puis, malgré ma résistance, m'en marqua le front » = trad. Pascal CHARVET et Anne-Marie OZANAM dans *La magie. Voix secrètes de l'Antiquité*, Nil éd., 1994, p. 161 : « et en marqua mon front malgré mon dégoût ». Mais puisque *repugnare* signifie résister, la construction grammaticale permet de comprendre que la sorcière marque bien plutôt le front du pénis récalcitrant, i. e. le gland (et logiquement, *cervix* — le cou — devrait désigner le membre).

La lecture que je fais me semble confirmée par la suite (trad. GRIMAL, p. 123-124) — ce n'est pas du "cou" ni du "front" que la sorcière s'occupe : « Cette incantation terminée [elle manque dans le texte : c'est la lacune signalée], elle m'enjoignit de cracher trois fois et de jeter par trois fois dans mon sein des cailloux qu'elle avait d'abord enchantés et enveloppés de pourpre, puis, approchant les mains, elle se mit à éprouver la force de mon aine. Plus vite qu'on peut le dire, les muscles obéirent à son ordre et remplirent les mains de la vieille d'un soubresaut formidable. Et elle, transportée de joie : "Tu vois, ma Chrysis [la servante de Circé, la femme qui attend d'Encolpe une virilité plus ferme], dit-elle, le lièvre que j'ai levé pour d'autres ?". »

Les *Papyrus magiques* grecs et démotiques (≈ III<sup>e</sup> s. - V<sup>e</sup> s. de notre ère) ont conservé de nombreuses recettes de ce type (pour remédier à l'impuissance ou ensorceler la femme convoitée). J'en compte 3 grecques (PGM) et 9 démotiques (PDM) dans le recueil traduit sous la dir. de H.D. BETZ, *The Greek Magical Papyri in Translation*, 2<sup>nd</sup> éd., 1996. La magie de ces recueils utilise aussi parfois des cordelettes à plusieurs brins (deux cas dans les PDM). Il existe en revanche beaucoup de références chez A-M. TUPET, *La magie dans la poésie latine*, t. 1 : *Des origines à la fin du règne d'Auguste*, 1976, (cf. index rerum, s. v. *fil*).

Je n'ai pas rencontré dans votre texte de recette qui fasse intervenir la salive. Nous connaissons tous la guérison de l'aveugle-né (Jn 9, 6 : "il cracha à terre, fit de la boue avec sa salive, enduisit avec cette boue les yeux de l'aveugle") et je crois qu'il y a d'autres références anciennes ou récentes sur les vertus de la salive (c'est un point que je n'ai pas approfondi). Pline (*Hist. nat.* XXVIII, ch. 7 = § 35-39) fait référence aux applications salutaires de la salive (la salive à jeun, en particulier) : contre les serpents / frottée régulièrement sur certaines affections de la peau / contre les douleurs de la nuque, frotter de salive les jarrets / oindre de salive la paupière supérieure contre un engourdissement quelconque du corps. Pline parle aussi de la vertu qu'il y a à cracher (la *sputatio*) : c'est une manière très courante d'écarter tout mal, qu'il soit de nature spirituelle ou physique (pour écarter l'épilepsie, cracher dans la main qui a frappé pour faire cesser la douleur qu'elle a causée, cracher en traversant un endroit où l'on a couru quelque danger, dans la chaussure du pied droit avant de la mettre, etc.). Savez-vous s'il existe des textes mésopotamiens mentionnant de tels recours à la salive ?

Les filiations et les rapports entre les anciennes pratiques thérapeutiques et les rituels religieux sont en principe assez évidents pour tout le monde. La collection que vous avez commencé à traduire pourrait toutefois offrir aux historiens des religions (après ceux de la médecine) un outil irremplaçable. Je me désole d'ailleurs qu'il n'existe pas un corpus de traduction des textes magiques mésopotamiens.